



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 7 juillet 2022  
Convocation du : 1<sup>er</sup> juillet 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le sept juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Hugues QUESTE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Désiré BAILLON ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Catherine DE PARIS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Michel PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Lahcem AIT EL HAJ

DE22.100

**FINANCES****SUBVENTION SUPÉRIEURE A 23 000 € - EXERCICE 2022  
CLUB DE LOISIRS LÉO LAGRANGE - SOLDE***Autorisation - Approbation*

0380

Une demande de subvention de fonctionnement a été présentée par le Club de Loisirs Léo Lagrange pour l'année 2022.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

La délibération DE22.038 du 24 mars 2022, prévoyait de verser 90 % du montant de la subvention 2020, soit 204 471 € pour le Club de Loisirs Léo Lagrange.

Une rencontre entre Monsieur le Maire et l'association a permis d'affiner les projets engagés et la politique de développement des activités du Club de Loisirs Léo LAGRANGE qui compte plus de 1.200 adhérents au 31 décembre 2021.

Dans ce contexte, il est donc proposé de verser à l'association un complément de subvention à hauteur de 20.250 €.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le versement suivant :

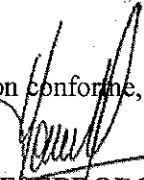
Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Perçu 2020	Montant déjà voté pour 2022	Montant rajouté pour 2022	Montant Proposé 2022
6574/40	- Club de Loisirs Léo Lagrange	227 190 €	204 471 €	20 250 €	224 721 €

Le versement de cette subvention se fera mensuellement de Août à Décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'approuver le versement ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,  
  
**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille

